

## Statut fiscal Corse , indépendance financière. Réagir avant qu'il ne soit trop tard.

Avant de vouloir revendiquer une indépendance » financière pour la Corse, à savoir, fonctionner et vivre avec nos propres ressources fiscales et cotisations sociales il est utile de rappeler quelques données chiffrées essentielles. Voici les données (2014) en ce qui concerne la dépendance de la Corse par rapport à l'Etat :

**En 2013 les dépenses de l'Etat représentent 44% du PIB ou 1836 €/ habitant contre 282 €/ habitant en moyenne nationale.**

Pour l'Education nationale : 260 M€ (à peu près le total de la TVA collectée dans l'île) dont 9M€ pour la langue corse.

Les partisans de l'indépendance financière de la Corse comme le Président de la CTC M Talamoni sont de plus en plus en contradiction ; En effet comment exiger d'avoir plus d'autonomie et de payer moins d'impôts et de cotisations sociales. Car ceci accroît la dépendance financière, déjà massive comme indiqué ci-dessus.

Si on réduit de 50% les cotisations sociales prélevées en Corse on fait financer le manque à gagner par la SS nationale par les autres.

**En se privant de près de 2 milliards d'euros annuels de la solidarité nationale et en exigeant de nouvelles réductions fiscales et sociales quelles recettes nouvelles pour compenser ce manque à gagner ?**

Par ailleurs, il est intéressant de souligner que le PIB en SPA (standard de pouvoir d'achat) par rapport à la Corse est pour les principales îles de Méditerranée : Malte = 90% ; Sardaigne et Baléares = 88 % ; Sicile = 76 %. (Statistiques Eurostat) . Ce n'est donc pas l'autonomie institutionnelle appliquée aux autres îles de la méditerranée qui garantit un meilleur niveau de vie des populations.

### DEPENSES ET RECETTES DE L'ETAT EN CORSE



■	TRAITEMENT DES FONCTIONNAIRES	570M€
■	PENSIONS	430M€
■	INTERVENTIONS DE L'ETAT	850M€
■	DOTATION CTC	390M€
■	CONTINUITÉ TERRITORIALE	187M€
■	SUBVENTIONS AUTRES COLLECTIVITES	187M€
■	SANTÉ	1000M€
■	IMPOTS D'ETAT	770M€
■	COTISATIONS SOCIALES	500M€

L'apport net de l'Etat est de **2,3 Mds€** auquel il faut soustraire **400M€** de pensions retraites soit **1,9Mds€** (sur 8,8 Mds€ de PIB)

**Concernant les dispositions spécifiques dénoncées** par la Cour des comptes : quand on bénéficie d'un avantage on n'accepte pas facilement de l'abandonner même quand il est sans fondement comme c'est le cas pour :

- **les droits indirects** : décret impérial de 1811 qui les supprimait à cause des difficultés à les asséoir mais augmentait d'un volume égal la contribution mobilière et personnelle qui a été supprimée après la 1ère guerre mondiale (aujourd'hui aucune difficulté pour les asséoir donc avantage sans cause).
- **pour les droits sur le tabac**, la France risque à tout moment une amende pour ne pas les avoir alignés au 31/12/2015 comme la Commission Européenne l'exige.
- **la TVA sur les vins** produits et consommés en Corse : simple déclaration du ministre des finances Michel Debré en réponse à une demande de JP de Rocca-Serra portant sur les vins lors d'une séance de l'Assemblée Nationale au cours de laquelle était discutée la généralisation de la TVA (**aucune démonstration d'un surcoût de 20 % des frais pour les viticulteurs corses**) : aucun texte légal.

Noter que pendant la discussion sur la loi de finances de l'assemblée nationale ou CTC on a confondu les droits de circulation qui étaient seuls visés par De Courson et la TVA qui ne pouvait faire l'objet d'un amendement puisque le CGI ne prévoit pas son exonération.

Remplacement de la DGF par un montant de TVA équivalent : dans l'immédiat pas de problème puisque le calcul se fera chaque année en appliquant à la TVA le % que représente la DGF par rapport à celle-ci. Sauf que ce processus qui va priver et amputer à moyen terme une ressource essentielle de l'Etat diminuera d'autant les moyens de la solidarité nationale envers la Corse avec le risque de la perte des taux minorés de TVA en Corse (Essence, Bâtiment, produits alimentaires...).

**A vouloir continuer à bénéficier de transferts financiers tout en exigeant sans aucune raison, de vouloir toujours moins payer, finira par lasser puis exaspérer la communauté nationale avec le risque de nous retrouver dans une situation financière et sociale catastrophique.**

Plutôt que de continuer à taxer les consommateurs et notamment les automobilistes avec la décision de l'exécutif nationaliste de la CTC d'augmenter les taxes régionales sur les carburants, pourquoi par exemple ne pas demander le transfert à la CTC du produit ou d'une partie des Droits de succession notamment pour financer la construction de logements sociaux.

**Cet exemple prouve que la CGT est disposée à chercher de nouvelles pistes pour augmenter le budget de la CTC. Mais avant tout il faut cesser les gaspillages comme le pacte de responsabilité et le CICE avec un coût exorbitant (50 milliards) sans effet sur l'emploi.**

**Mais surtout arrêter les surenchères poujadistes qui plongeront la majorité des Corses dans la misère en nous privant des 2 milliards d'euros annuels de la solidarité nationale. Comment financer la santé, l'éducation ou les transports.**

**Concernant la possibilité par la CTC de voter des lois ce serait, à coup sur, la fin des garanties sociales nationales (Code du travail, SMIC, 35H, conventions collectives) et le règne vraiment du tout tourisme favorisé par une attractivité de la Corse par des prix inférieurs obtenus par des baisses de salaires et des protections sociales.**

**Un sursaut citoyen est urgent et nécessaire si les Corses ne veulent pas que ce scénario catastrophe devienne une réalité.**

